



dossier de presse

Mardi 17 septembre 2013

Conférence environnementale : la deuxième doit être la bonne !

Sommaire

Communiqué de presse.....	2
Etat d'avancement de la feuille de route 2012 en septembre 2013 et attentes de FNE pour la poursuite de la mise en oeuvre ...	3
Les attentes de FNE pour la conférence environnementale 2013.....	8



Communiqué de presse

Conférence environnementale : la deuxième doit être la bonne !

Un an après la première édition, le gouvernement réunit de nouveau l'ensemble des acteurs de la conférence environnementale. A quelques jours de ce nouvel exercice de concertation, FNE revient sur une année environnementale plutôt vert pâle et fait part de ses inquiétudes quant à la volonté gouvernementale d'engager véritablement la transition écologique...

L'énergie, quelques points de satisfaction

Acté lors de la première conférence environnementale, le débat sur la transition énergétique s'est achevé il y a quelques semaines. La tenue de ce débat constitue l'un des principaux motifs de satisfaction de FNE à propos de la conférence environnementale même si c'est le projet de loi qui dira si, oui ou non, la France a enfin mis en œuvre une nouvelle politique énergétique. Il faut également souligner que, jusqu'ici, l'interdiction concernant l'exploitation des Gaz de schiste et annoncée par le président de la République en conclusion de la première conférence environnementale, n'a pas été remise en cause...

Feuille de route 2012 : une mise en œuvre laborieuse

Que l'on parle de fiscalité, de santé, de gouvernance ou encore de biodiversité, on ne peut pas dire que la mise en œuvre de la feuille de route 2012, issue de la conférence environnementale, soit satisfaisante. Gouvernance complexe et servant parfois d'alibi qui a provoqué notre départ des Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement, mise en œuvre laborieuse, insuffisance des moyens... Les avancées sont trop peu nombreuses et impliquent de faire un état des lieux avant de lancer le deuxième round, sans quoi les mêmes conclusions pourront être tirées dans un an.

Encore beaucoup d'attentes !

Bruno Genty, président de FNE : « Au cours de cette année, on peut difficilement considérer que l'environnement a été la priorité du Gouvernement. Le report de l'application de la taxe kilométrique poids lourds dont on nous avait dit qu'elle renflouerait le ministère de l'Ecologie en est une illustration de plus. Les exemples sont légions. La manière dont ont été traités certains engagements de la feuille de route et le manque de cohérence de la politique du Gouvernement nous inquiète pour la suite du processus. Il est encore tôt pour faire le bilan de la conférence environnementale de 2012 car de nombreux chantiers sont en cours. Nous sommes prêts à jouer le jeu de la concertation, mais les attentes sont à la hauteur de notre investissement ! Le PLF 2014 sera le véritable indicateur de l'engagement politique de cette majorité sur le chemin de la transition écologique »



Etat d'avancement de la feuille de route 2012 en septembre 2013 et attentes de FNE pour la poursuite de la mise en oeuvre

3

Des conférences environnementales : dans quel but ?

La conférence environnementale, qu'est-ce que c'est ? Le gouvernement français a prévu de réunir chaque année les acteurs de la transition écologique (Etat, collectivités territoriales, syndicats patronaux et de salariés et les organisations environnementales) ainsi que les représentants des parlementaires. C'est donc un moment d'impulsion politique qui débouche principalement sur une feuille de route engageant le Gouvernement et contenant des mesures et des chantiers à lancer pour les mois à venir. Le président de la République a réaffirmé à maintes reprises l'ambition de cet événement, qui est notamment de placer le dialogue environnemental au même niveau que le dialogue social.

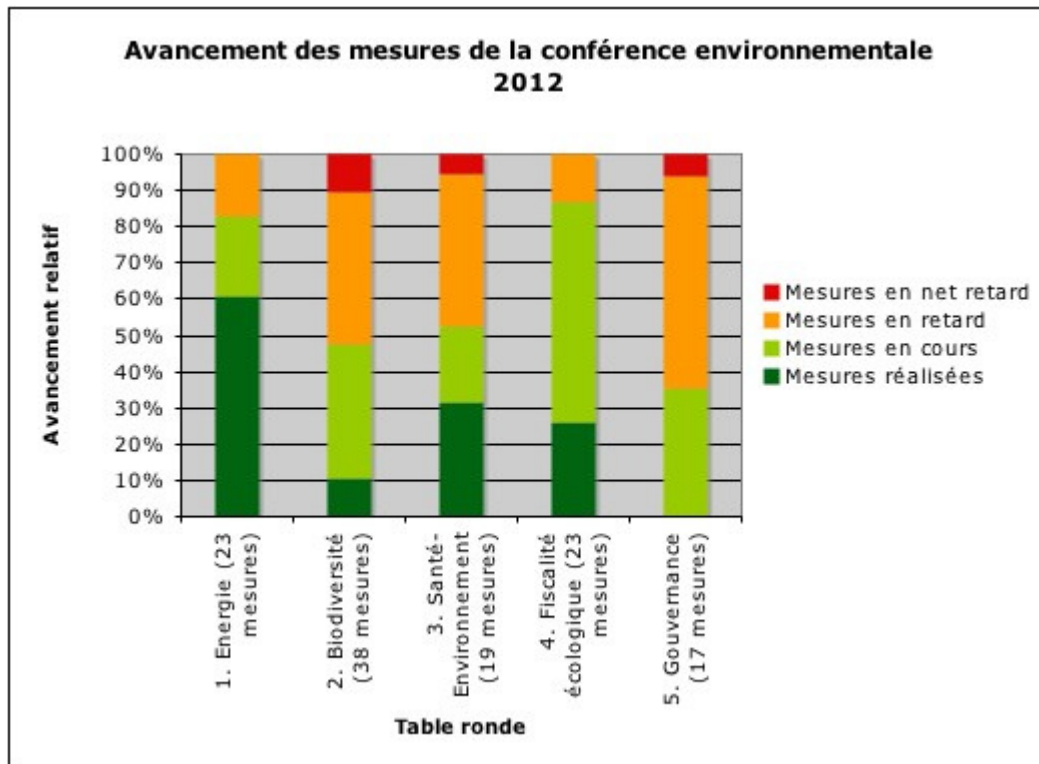
Ce système de conférences annuelles nous semble positif car il permet de maintenir une dynamique et de rassembler régulièrement les différents acteurs pour débattre de thèmes environnementaux et rechercher des consensus. Dans une situation de crise où l'environnement est encore bien souvent considéré comme accessoire, se fixer une échéance annuelle permet de faire en sorte qu'il ne soit pas oublié. Le fait que ces conférences ne cherchent pas à régler simultanément tous les problèmes environnementaux est également positif, car le Grenelle de l'Environnement a montré qu'à vouloir tout traiter, on risquait d'aboutir à une « usine à gaz »...

Un autre intérêt de ces conférences est la clause de « revoyure annuelle », permettant chaque année de faire le point sur les thématiques précédemment à l'ordre du jour et de réorienter si nécessaire l'action du gouvernement en conséquence.

Malgré tout, l'organisation et les objectifs de ces conférences restent encore à affiner : s'agit-il de « rounds » de négociations, d'un temps de dialogue, d'un temps d'information ? En l'absence de définition claire, difficile de savoir... Pour mettre « le dialogue environnemental au même niveau que le dialogue social », il doit s'agir de rounds de négociation.

La multiplication des sujets inquiète également FNE. Ce genre d'exercice n'est utile que si un suivi est possible. Or si chaque année, cinq sujets différents sont traités, ce suivi risque de rapidement devenir très difficile. FNE demande donc par pragmatisme que le nombre de sujets traités soit limité, afin de faire en sorte que les conférences environnementales permettent la mise en place de réelles améliorations, de manière plus efficiente et facile à évaluer. Nous demandons également que des plans d'action débouchent plutôt que des mesures éparses et parfois peu opérationnelles.

Etat d'avancement de la feuille de route 2012



La conférence environnementale de 2012 a été suivie de la publication de la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique comportant de nombreuses mesures pour chacune des cinq tables rondes. Le graphique ci-dessus, établi par FNE à partir du tableau de suivi gouvernemental de la feuille de route, en présente l'avancement.

Des inquiétudes

La première de nos inquiétudes concerne **la gouvernance** mise en place par le Gouvernement pour gérer la transition écologique. Ainsi, l'engagement majeur de la table ronde énergie était l'organisation d'un débat national sur la transition énergétique (DTNE). Laborieuse et difficile, cette organisation a duré tout l'automne 2012 et a abouti à un fonctionnement assez complexe et peu compréhensible par les acteurs et encore moins par le grand public. Ce dernier point est important car il est pour nous essentiel de mobiliser les citoyens sur les enjeux de la transition écologique. Les modalités du processus décisionnel sont restées floues du début à la fin, malgré une demande forte des organisations environnementales pour y voir plus clair.

De même, **la partie santé-environnement** de la feuille de route de 2012 a également pris des retards considérables dans sa mise en œuvre. Il apparaît clairement qu'une vraie politique de santé environnement n'est pas intégrée dans l'ensemble des politiques publiques ou à la hauteur des enjeux (par exemple plan cancer). En termes de gouvernance, sur ce sujet, il reste de substantiels progrès à faire. La création du Comité Interministériel de la Qualité de l'Air par exemple n'a fait l'objet d'aucune concertation et toutes les parties prenantes n'y ont pas été associées.



Toujours en matière de gouvernance, **la réforme des CESER** s'annonce mal : la circulaire envoyée aux préfets en juin dernier ne tient absolument pas compte des engagements de la conférence environnementale 2012 ! Le manque de portage politique global de la feuille de route qui a prévalu jusqu'ici constitue une autre de nos inquiétudes. Ainsi, le débat sur l'énergie et plus encore celui sur la biodiversité, sont restés assez confidentiels par manque de publicité et de portage par le Gouvernement. Au-delà des discours, il semble mésestimer l'intérêt du dialogue environnemental alors même que le multilatéralisme est un moyen efficace pour limiter le jeu des lobbies commerciaux qui, eux, disposent de moyens importants et préfèrent bien sûr le bilatéralisme ! L'absence, sinon la faiblesse, du portage politique de la transition écologique au plus haut niveau de l'Etat se traduit par le désengagement progressif de certaines parties prenantes et par une faible mobilisation des citoyens.

On peut également s'interroger sur le **manque de cohérence de la politique du Gouvernement**, qui tout en affirmant que l'environnement est une de ses priorités, prend parfois des décisions permettant d'en douter. FNE regrette ainsi que la politique du fait accompli ait continué pendant le débat énergie. En effet, pendant le temps du débat, les projets néfastes à l'environnement ont continué dans de nombreuses régions. De même, le "comité interministériel de modernisation de l'action publique" (CIMAP), durant lequel ont été prises des décisions pour mettre en œuvre le choc de simplification annoncé par le gouvernement, est intervenu sur des problématiques environnementales de façon complètement déconnectée des Etats généraux du droit de l'environnement. Au bout du compte, est-ce une difficulté en terme de gouvernance ou bien serait-ce un mode de gouvernance ? Les incohérences entre ministres semblent confirmer la seconde hypothèse... Ce manque de cohérence se retrouve également dans les aspects budgétaires puisque l'environnement, soi-disant prioritaire, ne bénéficie pas des financements appropriés.

Le manque de moyens affectés à la transition écologique (combinée à la baisse du budget du MEDDE) témoigne de ce trop faible engagement du gouvernement. Des économies pourraient être faites (suppression des aides nuisibles à l'environnement comme pour le diesel), des investissements nuisibles à l'environnement pourraient être abandonnés (Notre Dame des Landes) et des contentieux environnementaux pourraient être évités.

Des inquiétudes sont légitimes quant aux moyens dédiés à la **biodiversité** d'autant que 70% des habitats et 54% espèces d'intérêt communautaire ne sont pas en bon état de conservation pour la période 2007-2013, selon les premiers résultats de l'évaluation menée en France et coordonnée par le Museum d'histoire naturelle. Ainsi, les discussions en cours sur la prochaine programmation des fonds européens ne prévoient pas que la thématique Biodiversité dispose de fonds à la hauteur des enjeux. De même, le projet de cadrage "État-régions" pour leur utilisation n'imposerait pas aux régions de financer Natura 2000 ni la trame verte et bleue (TVB). FNE attend un financement ambitieux de ces politiques via les nouvelles mesures agro-environnementales et les prochains contrats de plan État-Régions.



Des points positifs

La fermeté du Gouvernement concernant **l'interdiction des gaz de schiste et les OGM** est essentielle et doit être maintenue. Le débat sur l'énergie, malgré ses retards et imperfections, a permis à tous les acteurs de l'énergie – producteurs, fournisseurs, transporteurs, consommateurs, associations, collectivités territoriales- de s'exprimer et de partager des constats sur le système énergétique actuel. Sur le fond même du débat, FNE est globalement satisfaite du texte qui en est issu. Il n'est pas assez ambitieux, mais comporte des éléments intéressants. Des limites néanmoins sont à souligner. Le sujet des économies d'énergie et de la sobriété s'est révélé être assez consensuel sur le principe, mais peu d'actions ambitieuses ont été retenues. Beaucoup de réticences se sont fait sentir sur la rénovation des bâtiments, pourtant essentielle pour réussir la transition énergétique, de la part des acteurs même du bâtiment. Sur le nucléaire et les énergies renouvelables, FNE déplore l'absence de vision au-delà de 2025. On ne voit pas bien comment le gouvernement tiendra l'engagement du président de la République de réduire de 75% à 50% la part du nucléaire dans la production électrique !

L'interdiction du bisphénol A dans les conditionnements alimentaires est également une avancée importante même si les délais (2015) sont trop longs et s'il reste encore beaucoup de domaines où l'utilisation du BPA devra être réglementée.

En matière de démocratie, une loi assez satisfaisante pour améliorer **la participation du public** aux décisions impactant l'environnement a été votée.

Autre bonne nouvelle et non des moindres : **des lettres de cadrage** « développement durable » ont été envoyées à l'ensemble des ministères.

Et encore beaucoup d'attentes

Au-delà de ces inquiétudes et de ces quelques promesses tenues, l'analyse de la feuille de route de 2012 laisse surtout beaucoup de points en suspens.

En matière d'énergie, si le texte de sortie des débats comporte des éléments intéressants, c'est surtout sur la loi à venir que FNE jugera l'engagement du gouvernement. Pour FNE, cette loi doit :

- réaffirmer l'objectif de division par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050. Rappelons que cet objectif n'est accessible que si les consommations d'énergie sont à la même échéance divisées par un facteur 2. La loi doit s'engager dans une réduction de la consommation d'énergie en valeur absolue (entre - 20 et - 50%) à l'horizon 2050
- imposer une limite de 50% de nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025 : Cette promesse du président doit être inscrite dans la loi. Une étude doit être menée très rapidement avant les débats parlementaires sur la la façon d'atteindre ces 50%.
- Pour FNE, la transition énergétique ne pourra pas se faire sans l'implication des collectivités territoriales. Il faut leur donner les moyens en termes de compétences et de financements pour accomplir cette tâche et aller plus loin dans la concertation et la co-construction avec les citoyens. Les citoyens doivent pouvoir être partie prenante du processus de décision. Cette notion est largement ressortie des débats en régions mais aussi du comité citoyen et doit être prise en compte.
- Un code minier pour le 21ème siècle. Le gouvernement doit maintenir sa position d'opposition à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste et engager de toute urgence la fin du processus sur la réforme du Code minier et programmer son passage devant le parlement.
- La rénovation en profondeur du bâti. Afin d'atteindre les objectifs fixés lors de la conférence environnementale 2012, la loi doit instaurer une obligation progressive de rénovation des bâtiments assorti d'un plan de financement massif.
- Précarité énergétique. Il faut suivre les conclusions du débat car il y a eu unanimité sur ce point



De même, **en matière de biodiversité**, des consultations sont en cours sur le contenu de la future loi qui devrait être examinée au Parlement début 2014. FNE attend qu'elle soit ambitieuse et pose de nouveaux fondamentaux pour les services et la solidarité écologiques et pour la conservation des espèces et des habitats. Concernant l'agence française pour la biodiversité, FNE rappelle qu'elle considérera l'engagement non rempli en l'absence de moyens (humains et financiers) additionnels et adaptées aux missions de cette agence. Nous redoutons par-dessus tout que ce soit la Modernisation de l'Action Publique qui guide les choix d'allocation de moyens ! L'intégration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) à l'agence est aussi une condition de sa réussite. Dans le cadre de la création du Comité national de la biodiversité, FNE rappelle son attachement aux missions actuelles du Conseil national de protection de la nature (CNP) avec ses commissions spécialisées et aux équilibres actuels, dont la place des experts associatifs, et demande l'instauration d'une gouvernance équilibrée pour toutes les aires protégées. FNE attend enfin la généralisation des atlas de la biodiversité dans les communes et l'officialisation du premier programme pour la stratégie de création d'aires protégées (en attente depuis 2011).

Concernant, un autre engagement majeur du Gouvernement dans la feuille de route de 2012, **la lutte contre l'artificialisation du territoire**, peu a été fait pour l'instant. Le projet de loi dit Duflot II qui s'attaque à ce problème est en cours d'examen au Parlement. Il propose des premiers outils intéressants mais ne va pas assez loin. Il ne fixe pas, comme promis, de calendrier pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette du territoire. FNE souhaite qu'il soit amendé pour mieux intégrer les enjeux de lutte contre l'artificialisation et l'étalement urbain et pour renforcer l'intégration de l'environnement, notamment la biodiversité, dans les documents d'urbanisme.

Enfin, **la partie fiscalité** et financements était sans doute la plus floue de la feuille de route du gouvernement. Cela est très préoccupant car la question leviers économiques de la transition énergétique est majeure. Le gouvernement a promis dans la feuille de route 2012 que le PLF 2014 serait un tournant en matière de fiscalité écologique. Le comité pour la fiscalité écologique, créé à la suite de la Conférence et auquel FNE a participé, a abouti en juin à une série de propositions fiscales concernant une assiette climat-énergie dans la TICPE, l'artificialisation des sols, les polluants de l'eau, les gaz à effet de serre, la réduction du différentiel gazole/essence. Ces propositions restent faibles au regard des enjeux, mais elles vont dans le bon sens. Hormis des annonces encore floues sur une seconde phase des investissements d'avenir, la question des financements n'a pas été explorée. L'introduction et le renforcement de la fiscalité écologique en France devra s'inscrire à moyen terme dans une remise à plat du système fiscal français, afin de retrouver les principes d'une fiscalité progressive et redistributive, qui intégrera de manière cohérente et efficace la nouvelle donne écologique et mettra un terme aux subventions nuisibles à l'environnement et à la biodiversité. Deux mesures nous semblent incontournables dans ce PLF 2014 s'il veut être à la hauteur des promesses faites : l'introduction d'une contribution climat énergie couplée à la suppression progressive de l'avantage fiscal accordé au diesel, ainsi que la hausse significative de la redevance sur les pesticides.



Les attentes de FNE pour la conférence environnementale 2013

8

ECONOMIE CIRCULAIRE

Passer d'une économie consommatrice en ressources à une économie productrice d'emplois

Objectif : Prolonger la durée de vie des produits par un changement de nos modes de production et de consommation

L'économie circulaire englobe l'économie du recyclage d'une part et l'économie de la prolongation de la durée de vie des objets d'autre part (fonctionnalité, réemploi, réparation, re-fabrication). Si celle du recyclage a été développée en France, celle de la prolongation de la durée de vie des objets reste encore embryonnaire.

- Compléter le dispositif existant des filières REP par une branche « économie circulaire de durée de vie des objets ». Cette branche serait alimentée par des prélèvements obligatoires sur les éco-organismes et les systèmes individuels. Sa gouvernance lui donnerait une indépendance vis-à-vis des éco-organismes, tout en conservant des liens étroits avec chaque filière afin d'alimenter le travail sur l'éco-conception.
- Soutenir les dynamiques territoriales en faveur du prolongement de la durée de vie des objets en renforçant la TGAP¹.
- Lutter contre l'obsolescence programmée en :
 - Allongeant les garanties légales de conformité progressivement jusqu'à 10 ans et la création de tests normés pour apporter des informations sur la durée de vie de certains produits.
 - Facilitant la réparation (accessibilité de l'information et des pièces détachées, « chèque réparation »...)

Intégrer des produits issus du réemploi dans la commande publique

- Privilégier les boucles courtes et de proximité et les emplois locaux qui y sont associés dans la nouvelle politique industrielle. Le coût final pour le citoyen-consommateur sera égal ou moindre².
- Développer et améliorer l'économie circulaire du recyclage doit être par une « relocalisation » des activités qui y sont liées, la généralisation de la tarification incitative des déchets, le développement du tri à la source des déchets organiques des ménages et le tri des déchets dans les entreprises.

¹ Elargir la TGAP à toutes les installations de « traitement dégradé » (mise en décharge, incinération, tri mécano-biologique), supprimer les modulations actuelles sur les normes de management, la valorisation du biogaz et la gestion en mode bioréacteur, augmenter la TGAP, affecter le produit de la TGAP aux initiatives territoriales pour développer la prévention et améliorer le tri.

² Les prélèvements supplémentaires (augmentation des éco-contributions et de la TGAP) seront compensés par des réductions des charges (renouvellement moins fréquent des équipements, baisse des coûts de la réparation, maîtrise des budgets déchets).



EMPLOI

La transition écologique pour sortir du chômage

Objectif 1 : Connaître, identifier, chiffrer, catégoriser les emplois de la transition écologique

FNE demande la création d'une typologie des emplois de la transition écologique en distinguant (sans les mettre en concurrence) les emplois curatifs (collecte, valorisation et traitement des déchets par exemple) des emplois qui permettent de répondre aux besoins d'entreprises qui développent des actions qui constituent des alternatives (ex. : ENR à la place des énergies fossiles et fissiles).

Objectif 2 : Faire de la transition écologique une arme contre le chômage, dans tous les secteurs

La création d'un pacte de solidarité écologique comprenant :

- un programme de reconversion pour les salariés et entreprises impactées par la transition écologique (ex. : formation des travailleurs agricoles à la réduction des pesticides).
- des fonds affectés à des emplois aidés et au soutien à l'investissement pour les entreprises innovantes et en reconversion.
- un programme de formation aux nouveaux métiers de la transition écologique : aides à la mise en place de nouveaux cursus de formation initiale et incitations visant à ce que les organismes de formation continue délivrent des formations axées sur la transition écologique (nouveaux métiers et extension de compétences).

Objectif 3 : Donner l'envie et les possibilités de s'investir professionnellement dans la transition écologique

- Créer des formations spécialisées pour les métiers de la transition écologique et pour verdir tous les métiers via l'insertion de contenus spécifiques « prise en compte de l'environnement appliqué aux métiers » dans toutes les formations initiales et continues.
- Créer un diplôme / une certification de formation pour les métiers liés à la transition écologique qui actuellement, peuvent être pratiqués sans formation particulière
- Créer des mécanismes économiques permettant de faciliter et de favoriser l'investissement de démarrage d'une activité liée à la transition écologique, et de la soutenir financièrement les trois premières années pour aider les entreprises à « verdir » leur modèle économique.



POLITIQUE DE L'EAU

10

Réduire la pollution

Objectif 1 : Faire de la restauration de la continuité écologique une priorité

FNE demande que l'État porte et soutienne des planifications SDAGE et SAGE ambitieuses et les rende opposables aux choix locaux d'aménagement du territoire.

FNE demande que la police de l'eau (notamment l'ONEMA) ait enfin les moyens de la mise en œuvre effective des politiques de reconquêtes des continuités écologique et les moyens de sanctionner les non conformités à ces obligations.

Objectif 2 : Obtenir une réelle prévention et réduction des pollutions diffuses

FNE demande qu'une politique de taxation efficace et conforme au principe pollueur-payeur soit enfin mise en œuvre sur les produits phytosanitaires et sur l'azote minéral : renforcer le seuil de la redevance sur les produits phytosanitaires, introduction d'une redevance sur les engrais azotés agricoles, et utilisation des produits de ces taxes pour les programmes de reconquête de la qualité des eaux.

FNE demande que la pollution des eaux soit enfin internalisée dans les coûts de production industriels des élevages et cultures intensifs dans le cadre de la réforme à venir de la PAC.

Objectif 3 : Réduire, dans un contexte de dérèglement climatique, la consommation d'eau

FNE demande qu'un objectif clair de réduction de la consommation d'eau en agriculture soit fixé et qu'aucun argent public ne soit attribué à des projets d'irrigations tant qu'un inventaire des projets en cours et des retenues d'eau déjà réalisées, et de leurs impacts individuels et cumulés n'a pas été fait.

FNE demande que soit inscrit dans le droit français un droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement effectif et opposable

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance dans les instances de concertation sur l'eau

FNE demande la création d'un quatrième collègue dans les instances de bassin (comités de bassin, Commissions Locales de l'Eau, instances décisionnelles des Organismes Uniques), formé par les représentants de la société civile à partir des associations de protection de la nature et de l'environnement, des associations de consommateurs, des associations des pêcheurs amateurs et des associations de sports d'eau vive, afin de distinguer les missions d'intérêt général portées par ces acteurs qui ne sont pas que des « usagers » de la ressource. Permettre aux associations agréées pour la protection de l'environnement d'avoir une contribution suivie et constructive à ces réunions et renforcer leurs moyens financiers.



BIODIVERSITE MARINE, MERS & OCEANS

11

Identifier, protéger et valoriser la biodiversité marine

Objectif 1 : l'amélioration des connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux en France métropolitaine et ultramarine

La France a pour objectif de classer 20% des eaux marines françaises en AMP d'ici 2020. En vue de l'atteindre, FNE demande un calendrier de création des parcs naturels marins d'ici 2020 avec la création dès 2014 des parcs naturels marins du Bassin d'Arcachon, et de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais

- Lancer un programme de restauration des fonds et des habitats marins dégradés
- Rendre obligatoire pour les communes du littoral l'intégration d'un volet maritime aux SCOT
- Remettre certains projets destructeurs en Outre-mer, notamment, le projet de route littorale (Réunion)
- Etablir un moratoire sur les projets miniers offshore (Guyane) tant que deux conditions ne sont pas remplies : la réforme du code minier et la mise en place d'un outil de zonage des activités dans la ZEE, réalisé en concertation.
- Renforcer la lutte contre les trafics d'espèces protégées

Objectif 2 : Mieux concilier la préservation de la biodiversité et le développement de nouvelles activités du milieu marin

- Remettre à plat la question de la gestion des sédiments portuaires : mettre en œuvre une planification nationale de l'activité de dragage par type de port et développer des alternatives à l'immersion des boues polluées en vue de l'interdiction de cette pratique.
- Se doter d'un plan d'actions pour atteindre l'objectif « 0 rejet » polluant au port à l'horizon 2020
- Renforcer les critères environnementaux de la gestion des activités d'extraction minière en mer
- Définir des moyens renforcés de lutte contre la pêche illégale, notamment dans les outre-mer

Objectif 3 : Protéger la biodiversité et améliorer la gouvernance en haute mer

Dans le cadre de la prochaine assemblée des Nations Unies, le gouvernement doit s'engager pour :

- Un protocole additionnel à la Convention sur le droit de la mer.
- L'élargissement des moyens et les compétences de l'AIFM (Autorité internationale des fonds marins) à l'ensemble des ressources biologiques et génétiques en haute mer.
- Le renforcement de la transparence et la démocratisation de la gouvernance des instances internationales traitant de la haute mer et des océans.



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

12

Enseigner le respect de la biodiversité et le respect du vivant

Objectif 1 : imposer l'EEDD dans tous les domaines de l'enseignement

- Prendre en compte, dans l'ensemble des enseignements transmis aux élèves, les enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité et du vivant, à l'épuisement des ressources naturelles, au lien santé/environnement, à la transition énergétique et aux changements climatiques.
- Prévoir une formation spécifique des enseignants aux principes de protection de la biodiversité intégrée dans une démarche global.
- Instaurer un comité d'EEDD dans tous les établissements scolaires, ayant un rôle d'éco-conseil et d'impulsion des projets d'EEDD en assurant la cohérence des projets engagés et leur valorisation.
- Expliciter dans la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République des mesures (dont financements) pour faciliter et développer les sorties scolaires et classes vertes de proximité.
- Reconnaître et soutenir financièrement les APNE dans leurs missions EEDD et privilégier les APNE pour les interventions et sorties du milieu scolaire

Objectif 2 : l'EEDD dans les milieux professionnels et dans tous les lieux de la vie citoyenne

- Inclure une base commune EEDD dans les formations techniques et insérer des contenus spécifiques sur la prise en compte de l'environnement appliqué aux métiers dans toutes les formations initiales et continues
- Mettre en place une grande campagne nationale de sensibilisation, en particulier sur les thématiques prioritaires suivantes : biodiversité, épuisement des ressources naturelles (éducation à la sobriété : consommer moins, mieux, autrement) et santé-environnement. Cette campagne devra être déclinée dans les territoires

Objectif 3 : faciliter la concrétisation de partenariats entre tous les acteurs d'un territoire, nécessaires au développement d'actions d'éducation, de sensibilisation et de formation

- Définir et financer un projet pluriannuel de programme d'EEDD régional, liés aux spécificités et dossiers régionaux
- Intégrer un volet éducatif dans les plans et schémas nationaux et territoriaux de politiques publiques environnementales, qui mette en avant l'aspect primordial de solidarité et de respect vis-à-vis du vivant ainsi que la nécessité de l'immersion sur le terrain.